

COMMUNE DE AUSSAC

Séance du 16 mars 2015

9° Conseil Municipal

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le seize mars à vingt-heures trente, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire et publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SIRGUE Laurent, Maire.

Etaient présents : MM David BARTHE, Vincent DELVIT, Pascal GUIBAUD, François HUET, Daniel MARCHESI, Richard MARTINEZ, Laurent SIRGUE, MMES Christelle CAILLAVA, Virginie FERRET, Patricia LABOURDETTE

Absente excusée représentée : Mme Caroline GLEDHILL par M. Laurent SIRGUE

Date de convocation : 9 mars 2015

Secrétaire de séance : Mme Virginie FERRET

ORDRE DU JOUR

- 1) RECONDUCTION DE LA CHARTE INTERCOMMUNALE ENFANCE ET JEUNESSE
- 2) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015
- 3) REMPLACEMENT DU TRACTEUR TONDEUSE
- 4) VOTE DES TAUX 2015
- 5) QUESTIONS DIVERSES
 - Programme voirie 2015
 - Projet de règlement du cimetière
 - Bureau de vote des élections départementales

DEL 2015/07 : RECONDUCTION DE LA CHARTE INTERCOMMUNALE EN MATIERE DE POLITIQUE ENFANCE

Vu les statuts de Tarn & Dadou,

Vu la charte intercommunale pour l'accueil extrascolaire des enfants de 3 à 15 ans,

En 2012, la Communauté de Communes Tarn & Dadou a initié une politique intercommunale d'accueil des enfants pendant les périodes extra-scolaires qui s'est caractérisée par la mise en place d'un co-financement T&D-communes du fonctionnement des ALSH, une nouvelle définition des subventions communautaires et un accord de principe des 29 communes sur leurs participations financières aux ALSH.

Elle a été renforcée par la « **Charte intercommunale pour l'accueil extra-scolaire des enfants de 3 à 15 ans** », adoptée en Conseil communautaire du 20 décembre 2012, et par l'ensemble des 29 communes et la Communauté de communes le 21 mars 2013 pour une période de 2 ans.

C'est le résultat d'un travail volontariste de coopération entre les 29 communes et la Communauté de communes, qui traduit la volonté d'une véritable politique intercommunale en direction de l'Enfance-Jeunesse sur le territoire.

Document contractuel mais non réglementaire, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs, la charte vise les objectifs suivants :

- Favoriser la mutualisation de l'offre d'accueil par une collaboration en bonne intelligence entre tous les acteurs,
- Garantir la possibilité aux communes de maîtriser leur budget enfance et leurs choix,
- Favoriser l'accueil de toutes les familles de la Communauté de communes dans un centre de loisirs du territoire,
- Tendre vers une offre d'accueil géographiquement bien répartie sur l'ensemble du territoire, en parfaite concordance avec le pacte communautaire et les grands principes d'accueil en Centre de loisirs (ALSH).

Elle a abouti à la formalisation d'un co-financement du fonctionnement des Centres de loisirs par l'ensemble intercommunal, ainsi qu'à une participation financière annuelle de la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire a adopté dans sa séance du 16 décembre 2014 la reconduction de cette charte pour l'année 2015 en augmentant l'enveloppe de la participation de T&D, hausse concomitante avec l'augmentation des participations financières des communes utilisatrices du même montant sur les principes suivants :

- Un financement de T&D complémentaire en fonction de nouveaux critères et équivalent à la hausse des participations des communes utilisatrices,
- Une bonification des participations de T&D, nécessairement en lien avec un service supplémentaire rendu sur le territoire :
 - valorisation des ALSH ouverts au mois d'août : 5 centres ouverts qui servent à l'ensemble des familles des 29 communes
 - valorisation des ALSH accueillant plus de 20% d'enfants domiciliés hors de la commune d'implantation
- Une collaboration de tous les gestionnaires à une évaluation partagée des services proposés (adéquation offre/tarifs famille....)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet,

Ouï cet exposé, vu le texte de la charte et des modifications et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la reconduction de la charte intercommunale modifiée en matière de politique enfance pour l'année 2015,

- autorise le Maire, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer la Charte Intercommunale modifiée pour l'accueil extra-scolaire des enfants de 3 à 15 ans avec les représentants de la Communauté de Communes Tarn et Dadou, les communes membres ainsi que les représentants des Accueils de Loisirs.

DEL 2015/08 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE POUR 2015

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de diverses associations qui sollicitent une subvention pour l'année 2015 afin de pouvoir financer leurs activités ou équilibrer leurs budgets de fonctionnement.

Considérant l'intérêt public local attaché à leurs activités en matière de lien social, le Conseil Municipal décide d'accorder une aide financière à ces associations et de leur attribuer les subventions suivantes :

- *ADMR - ORBAN : 450 €*
- *FNACA CANTON - CADALEN : 100 €*
- *SOCIETE DE CHASSE - AUSSAC : 200 €*
- *REPAS SERVICE A DOMICILE - LISLE-SUR -TARN : 100 €*
- *TELETHON – CADALEN POUR L'ESPOIR : 50 €*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions et autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2015/09 : REMPLACEMENT DU TRACTEUR TONDEUSE

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que le tracteur tondeuse autoporté Jonsered acheté en 2002 nécessite une remise en état estimée à 775.56 €. Plusieurs devis ont donc été mis en concurrence pour l'achat d'un tracteur neuf.

Après étude approfondie des trois devis et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide la proposition de SARL LINA 81 pour un montant de 2499 € TTC (reprise incluse de 650 € TTC).

Il charge le maire d'inscrire la dépense au budget 2015 comme suit :

Opération 108 (Acquisition de matériels divers) : - Art 2188 -

DEL 2015/10 : VOTE DES TAUX DES 3 CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES POUR 2015

Le Conseil Municipal propose de revaloriser les taux des trois taxes de contributions directes locales de 1,5 % pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les nouveaux taux suivants :

- Taxe d'habitation : 6.82 %
- Taxe sur les propriétés bâties : 15.27 %
- Taxe sur les propriétés non bâties : 71.73%

QUESTIONS DIVERSES

Programme voirie 2015 :

Monsieur le maire détaille le programme d'investissement pour 2015 suite à la tournée de la commune avec M. Badoc, le maître d'œuvre du SIVOM. Le montant TTC des travaux est estimé à 17 003.40 €. Il concerne le chemin des Blanquières, le chemin des Galisses, le route de la plaine, le chemin de Rouguilhaud et des travaux de points à temps manuel traditionnel.

Le chemin de Loumet a été chiffré à part et s'élève à 2201,10 € TTC. Le Conseil municipal étudie la question de la participation de M. SABIN pour ce chemin communal qui dessert sa propriété.

Projet de règlement du cimetière :

Après une rencontre avec les Pompes Funèbres DERRO de Lisle sur Tarn, le Conseil municipal propose la rédaction d'un règlement intérieur pour le cimetière qui sera approuvé lors d'un prochain conseil.

Bureau de vote des 22 et 29 mars 2015 pour les élections départementales : **Dimanche 22 mars 2015**

Président : Laurent SIRGUE

Vice - président : Richard MARTINEZ

Assesseurs titulaires :

Christelle CAILLAVA – David BARTHE – Vincent DELVIT – Patricia LABOURDETTE

Secrétaire : Virginie FERRET

Dimanche 29 mars 2015

Président : Laurent SIRGUE

Vice - président : Richard MARTINEZ

Assesseurs titulaires :

Christelle CAILLAVA – David BARTHE – Pascal GUIBAUD - Patricia LABOURDETTE

Secrétaire : Daniel MARCHESI

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Ainsi fait et délibéré le 16 mars 2015,